

Appel à candidatures :

Année de campagne :	2020
N° appel à candidatures :	2020ATER17
Publication :	19/02/2020
Etablissement :	UNIVERSITE PARIS 2 (PANTHEON-ASSAS)
Lieu d'exercice des fonctions :	
Section1 :	17 - Philosophie
Date d'ouverture des candidatures :	19/02/2020
Date de clôture des candidatures :	19/03/2020, 16:00 heures (heure de Paris)
Date de dernière mise à jour :	17/02/2020

Contacts et adresses correspondance :**Contact pédagogique et scientifique :****Contact administratif:** Corinne LE DUC/ Élisabeth PRAT**N° de téléphone:** 01 44 41 56 19

01 44 41 56 42

N° de fax: 01 44 41 56 20**E-mail:** aterp2@u-paris2.fr**Dossier à envoyer à :**
12, PLACE DU PANTHEON
75005, PARIS**Spécifications générales de cet appel à candidatures :****Profil appel à candidatures :****Job profile :** NO PROFILE**Champs de recherche EURAXESS :** Philosophy of law - Philosophy

Spécifications détaillées de cet appel à candidatures :

Vous devez impérativement vous inscrire en ligne et transmettre votre dossier sous format papier, de préférence en envoi recommandé simple au plus tard le 19 mars 2020, minuit, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Université Panthéon-Assas

DRH

Recrutement ATER 12 place du Panthéon 75231 Paris Cedex 05

Votre dossier doit être constitué de deux parties :

- une partie administrative avec : la fiche de candidature datée et signée, la copie recto/verso d'une pièce d'identité, le cas échéant le titre de séjour et autorisation provisoire de travail, une enveloppe timbrée libellée à l'adresse du candidat, et selon la situation dans laquelle vous postulez les pièces justificatives indiquées et téléchargeables lors de votre inscription.
- une partie scientifique avec : la copie du diplôme correspondant à votre situation, un curriculum vitae, la liste des travaux et articles, un résumé ou plan de thèse et le cas échéant l'attestation de votre directeur de thèse.

La durée du contrat est d'un an : du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021. La prise de fonction est conditionnée par la signature du procès-verbal d'installation, votre présence est obligatoire le 1er septembre 2020.

Référence :

Décret n°88-654 du 7 mars 1988 modifié, relatif au recrutement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, vous pouvez vous rendre sur le site de l'université pour prendre connaissance de l'arrêté et du dossier pour la campagne de recrutement 2020/2021.